



Le ministre de l'Enseignement Supérieur, le Pr Jacques Fame Ndongo, met en garde les établissements clandestins qui exercent dans ce domaine et appelle les parents et étudiants à plus de vigilance en cette veille de rentrée académique.

«Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, porte à la connaissance de l'opinion publique nationale en général et de la communauté universitaire en particulier que, depuis la réforme intervenue dans le secteur de la formation médicale en 2013, le seul moyen d'accès à la formation médicale, pharmaceutique et odontostomatologique au Cameroun est l'admission à l'Examen National d'Aptitude à la Formation Médicale, qui aura lieu le vendredi 23 septembre 2022 dans les universités d'Etat concernées.

Il est à noter que seuls dix (10) établissements sont autorisés à dispenser des formations dans les domaines de la Médecine, de la Pharmacie et de l'Odontostomatologie. Il s'agit de :

Pour les établissements publics :

- la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (FMSB) de l'Université de Yaoundé ;*
- la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques (FMSP) de l'Université de Douala ;*
- la Faculty of Health Sciences (FHS) de l'Université de Buea ;*
- la Faculty of Health Sciences (FHS) de l'Université de Bamenda ;*

- la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques (FMSP) de l'Université de Dschang ;
- la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (FMSB) de l'Université de Garoua; .
- la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques (FMSP) de Sangmélina de l'Université d'Ebolowa.

Pour les établissements privés :

- l'institut Supérieur des Sciences de la Santé (ISSS) de l'Université des Montagnes ;
- l'institut Supérieur de Technologie Médicale (IST) de Nkolondom-Yaoundé ;
- la School of Health and Medical Sciences de la Catholic University of Cameroon (CATUC) de Kumbo.

Il convient de rappeler que tout autre établissement qui déclare dispenser des formations dans les domaines suscités s'expose à des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le Ministre d'Etat appelle, davantage, les parents et étudiants à plus de vigilance et les exhorte à toujours procéder à des vérifications, avant toute éventuelle inscription, en se rapprochant des services techniques (Secrétariat Technique de la Commission Nationale de la Formation Médicale, Pharmaceutique et Odontostomatologique sis au 154 étage, porte 1536 de l'immeuble Ministériel

N°2, ain d'éviter tout désagrément.», lit-on dans le communiqué signé ce 29 Aout 2022, par le Pr Jacques Fame Ndongu.